

Direction des opérations, du Maintien en condition opérationnelle et du Numérique
Service des Achats d'Armement

Annexe à l'AAPC relatif au projet de marché n°2025 90 0012 de « Fourniture et maintien en condition opérationnelle de remorqueurs-pousseurs, d'une capacité supérieure ou égale à 30 tonnes au bollard pull, pour les mouvements des navires de surface et des sous-marins de la Marine nationale et prestations associées »

Classement des candidats ayant démontré leurs capacités

Les candidatures seront évaluées sur la base des critères suivants :

Critères	Notation
<p>CRITERE 1 : Représentativité de la référence de navire présentée par le candidat</p>	<p><u>Caractéristiques générales</u></p> <p>Le navire fait l'objet d'un certificat de classification délivré par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une société de classification membre de l'IACS reconnue par l'État français [4pt] • une société de classification membre de l'IACS non reconnue par l'État français [2pt] <p>Le navire présente les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taille : <ul style="list-style-type: none"> - Longueur hors-tout ≤ 27m [2pt] - Tirant d'eau ≤ 5m [2pt] • Coque acier [2pt] • Type de propulsion Azimuthal Stern Drive [4pt] • Capacité de navigation (échantillonnage) : <ul style="list-style-type: none"> - Etats de mer (OTAN) : Échantillonnage des structures pour mer 6 [4pt] - Emménagements prévus pour 6 personnes minimum jour et nuit pendant 5 jours [2pt] - Navigation en mers tropicales et métropolitaines françaises (démonstration sur la climatisation et les réseaux d'eau de mer) [2pt] <p>Si le navire présenté est un remorqueur-pousseur*, un coefficient multiplicateur M de majoration à la note donnée pour les caractéristiques générales sera appliqué de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en considérant les caractéristiques supplémentaires suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ c1 : Capacité au bollard pull ≥ 30 tonnes ○ c2 : Navire comportant des défenses de poussage continues sur tout son pourtour ○ c3 : Propulseurs ne dépassant pas de la carène et protégés par des défenses • M vaut : <ul style="list-style-type: none"> ○ M=1,2 si les 3 capacités c1, c2 et c3 sont tenues ○ M=1,15 si c1 et une seule autre des capacités c2 ou c3 est tenue ○ M=1,1 si seule c1 est tenue ○ M=1 dans tous les autres cas <p><small>* Remorqueur-pousseur : Navire spécifiquement construit et aménagé de façon à remorquer et pousser d'autres bâtiments et faisant l'objet d'une certification BV NR467 TUG du Bureau Veritas ou d'une mention équivalente auprès d'une société de classe membre de l'IACS et reconnue par l'État Français (présentation du certificat de type comportant la mention).</small></p>
<p>Critère 2 : Reproductibilité de la référence de navire présentée au critère 1.</p> <p><i>Critère utilisé uniquement pour départager les candidats ex-aequo à l'issue du classement pour le critère 1</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Opérationnalité : <ul style="list-style-type: none"> - Au moins un navire de la classe livré en 2025 ou une phase de fabrication est en cours à la date de la clôture des candidatures pour au moins un navire [10pt] - La dernière livraison d'un navire de la classe a eu lieu au cours de l'année (A) antérieure à 2025 [points : 10 –(2024-A)] • Nombre total d'exemplaires de la classe livrés depuis 2015 [1 point par navire produit, valeur plafonnée à 10]

<p><u>CRITERE 3 :</u> Puissance de l'outil de production</p> <p><i>Critère utilisé uniquement pour départager les candidats ex-aequo à l'issue du classement pour le critère 2</i></p>	<p>Nombre de navires de plus de 24m produits au cours des 5 dernières années. [1 point par navire]</p>
--	--

Le candidat remettra spécifiquement à cette fin :

- la description d'un navire de référence (« la classe ») dont le candidat a été maître d'œuvre, avec les justificatifs associés vis-à-vis des caractéristiques énoncées pour le critère 1,
- la liste des navires de la classe qu'il a livré depuis 2015, indiquant la date et le destinataire public ou privé,
- la preuve d'une éventuelle phase de fabrication en cours d'un navire de la classe dont il est maître d'œuvre,
- la liste des navires de plus de 24m qu'il a produit au cours des 5 dernières années sur le territoire de l'UE (à l'exception possible des coques nues non peintes) indiquant la date et le destinataire public ou privé.

Lors de l'application de chaque critère, les candidats concernés sont classés dans l'ordre décroissant du nombre de points obtenu pour ce critère.

Seuls les candidats classés parmi les 5 premiers du classement général seront admis à soumissionner.